

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT,DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**WILAYA D'OULED DJELLAL
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

IDENTIFICATION FISCALE N° :422024000051228

Cité administrative nouvelle ville Ouled Djellal

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 112 du la loi n: 12-23 du 5/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions des articles 65,72,82 et 161 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

La Direction des Equipements publics de la Wilaya d'Ouled Djellal, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours National d'architecture restreint N° : **49 /2025 Etude Et Suivi Pour La Realisation D'une Surete Urbaine Au Niveau Du Site Des (2073+400) LS ,Commune De Ouled Djellal, Willaya De Ouled Djellal (Cites D'habitat D'intégrées 2026)**. Publie aux quotidiens nationaux "التحرير" en arabe le : **28/12/2025** et "الجزائر" en français le : **24/12/2025**, ainsi que le **BOMOP**, qu'après l'évaluation des offres, l'étude et suivi est attribué provisoirement à:

Désignation du projet	BET	NIF	Note Globale (TECHNIQUE + PRESTATION + FINANCIER)	Montant de l'offre (avant correction) DA	Montant de l'offre (après correction) DA	Délais de l'étude	Délais de suivi	Critère d'évaluation
Etude Et Suivi Pour La Realisation D'une Surete Urbaine Au Niveau Du Site Des (2073+400) LS ,Commune De Ouled Djellal, Willaya De Ouled Djellal (Cites D'habitat D'intégrées 2026).	ZAGHOUAD AHMED DOUIS YOUSSEF	191054200592122	81.77	11 340 000.00	11 340 000.00	03 Mois	12 Mois	Mieux disent

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant cette proposition , peuvent introduire leurs recours auprès la Commission des Marchés De Wilaya dans un délai de **(10) jours** a partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP ,si le dixième jours coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable .conformément a l'article 56 du la loi n: 12-23 du 5/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics.